

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 5106 du 6 juin 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1814688S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 11802 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727077S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juillet 2018 :

Hamon Elisabeth NIGEND : 126 507 NLS : 5 280 536

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2018 :

Mangenot Angeline NIGEND : 179 643 NLS : 8 040 798

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2018 :

Geffrault David NIGEND : 180 518 NLS : 8 030 914

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2018 :

Lebrun Jean-Charles NIGEND : 163 340 NLS : 8 020 156

Carralou Éric NIGEND : 153 534 NLS : 8 011 223

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 juin 2018.

*Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,*
F. FORMELL